Le 9 décembre 2014,

Objet : Contrat de Développement Territorial Paris-Saclay

Monsieur le Préfet de Région,

Nous avons reçu, mercredi 26 novembre (cachet de la poste du 24/11), votre réponse datée du 29 octobre 2014 au courrier que nous vous avions envoyé, daté du 29 septembre 2014 et signé par 10 collectifs et associations et 69 citoyen(ne)s au sujet de l'enquête publique sur le CDT Paris Saclay Territoire Sud. Nous vous en remercions, mais tenons cependant à vous écrire que nous sommes très surpris de votre réponse.

* Tout d'abord, par l'erreur que vous faites sur les dates de l'enquête publique alors que vous veniez vous-même de signer l'arrêté d'ouverture de cette même enquête cinq jours plus tôt. C'est le genre d'imprécisions qui nous inquiète, nous citoyen(ne)s, et surtout, que l'administration ne manque pas de nous reprocher, quand nous en commettons de semblables.

* Plus gravement, avec votre phrase « *le CDT n'a pas vocation à constituer des documents de contractualisation financière entre l'Etat et les collectivités partenaires* ». Cette affirmation ne devrait pas être de nature à rassurer les collectivités partenaires en question. Elle terrifie en tout cas les associations, collectifs et citoyen(ne)s que nous sommes.

Le Contrat de Développement Territorial s'appellerait donc « contrat » et ne contractualiserait pas sur « le nerf de la guerre » ? L'article 4 du décret n° 2011-724 du 24 juin 2011 relatif aux contrats de développement territorial prévus par l'article 21 de la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, n'aurait donc pas à être appliqué ?

Pourtant, dans la notice explicative officielle faisant partie du dossier du CDT, il est question de « *mettre en place une démarche contractuelle avec l'Etat* ». Il s'agirait donc d'un « contrat » mais pas d'un « contrat financier » ? Pourtant, quelques lignes plus loin dans la notice explicative, il est expliqué que « *les CDT engagent ainsi un partenariat opérationnel, sur une durée de 15 ans, entre l'Etat et les collectivités locales* ». Une « *démarche contractuelle* », oui, un « *partenariat opérationnel* », oui, mais sans parler coût ni conditions générales de financement ? Nous sommes désolés de vous dire, M. le Préfet de Région, qu'en tant que citoyen(ne)s soucieux des finances publiques, tant de l'Etat que de nos collectivités, nous ne pouvons l'accepter.

D'autant que vous nous dites dans votre réponse du 29 octobre que « *les différents projets qu'il retient peuvent être à des niveaux d'avancement très différents, ce qui justifie que certains d'entre eux ne mentionnent pas de coût, lorsque leur évaluation précise n'est pas encore établie* ». Nous pouvons le comprendre, d'autant que nos élus nous ont expliqué en réunions publiques que le CDT présentait des projets à 5, 10 et 15 ans. Il n'empêche :

- pourquoi le bilan financier prévisionnel de la ZAC Moulon, document datant de juillet 2013 et visible par le public dans les locaux de l'EPPS n'est-il pas intégré dans la fiche 4 ZAC Moulon ? (idem pour la ZAC Polytechnique).
- La fiche 7 « habiter le campus, les logements étudiants », faisant partie des fondamentaux du projet, n'annonce aucun chiffre. Or, le 25 juillet 2013, l'EPPS retenait déjà 6 groupements d'opérateurs pour les 300 logements sur la ZAC de Polytechnique, le 4 août 2014, l'EPPS annonce dans un communiqué de presse qu'il a choisi Sodéarif pour construire 1000 logements étudiants sur la ZAC Moulon. Nous imaginons que les coûts et la répartition des financements sont trouvés. Sauf que nous, en tant que citoyens, ne les connaissons pas.
- Fiche 9 « contrat global de gestion des eaux » : vu l'importance de la gestion de l'eau sur le Plateau et les risques d'inondations pour les vallées, vu les obligations légales

des compensations écologiques, vu la nécessité de réfléchir très en amont des projets à la gestion des eaux usées et à l'apport d'eau potable, nous ne pouvons accepter un « *pas d'indication de financement à ce stade* ».

- Sans parler bien évidemment de la fiche 17, le TCSP 91-06 ayant déjà largement commencé ses travaux.
- Un article du 3 décembre 2014 des Echos affirme que « *selon l'EPPS, 140.000 m^2 ont été mis en chantier et près de 200.000 m^2 attribués. Près de 200.000 autres sont à l'étude dont le financement est assuré.* »

Ce ne sont que quelques exemples qui montrent que l'absence de coûts et de répartitions des financements n'est pas seulement une question de « *projets trop lointains pour en avoir une évaluation financière précise* » et que le décret pourrait, aurait pu, être respecté, au moins pour un nombre très conséquent de fiches.

D'autant que M. Bournat, président de la CAPS et maire de Gif sur Yvette, a dit en réunion publique le 4 novembre à Palaiseau et le 14 novembre à Bures, que « *les élus travaillaient sur les financements et leur répartition* » et qu'« *un chiffrage précis serait disponible au 1er trimestre 2015* »… très certainement, en vue de la signature du CDT… de façon à respecter au mieux le décret. Certes, mais cela signifie « une fois l'enquête publique terminée ». Or, dans le contexte budgétaire où se trouvent notre pays et nos collectivités territoriales, nous considérons qu'il est de notre devoir de citoyen(ne)s responsables, de ne pas cautionner des projets sans savoir « combien ça coûte ? » et « qui paye ? ».

La motion votée par la CAPS le 13 novembre 2014 précise d'ailleurs :

« 4-Financement :

Le financement des projets, notamment pour les infrastructures, devra être précisé : coûts, phasages et modalités de répartition des participations des différents partenaires, dans le cadre du futur contrat de projet Etat-Région et des contrats de financement propres au CDT.

S'agissant des équipements, situés dans les villes du CDT (équipements culturels, sportifs ou divers, tels que cimetière), il est impératif que les partenaires s'engagent à les porter financièrement aux côtés des communes et de l'aménageur : ces équipements sont essentiels car ils sont justifiés par l'afflux de nouveaux habitants, mais également par les besoins identifiés dans les villes de la CAPS. »

Nous vous demandons donc de suspendre l'enquête publique CDT Territoire Sud, comme vous y autorise l'article L123-14 du code de l'environnement, le temps que les chiffrages financiers soient ajoutés au dossier et que nous, citoyen(ne)s, puissions ainsi en avoir connaissance avant de donner nos avis sur les registres d'enquête publique.

Nous vous en remercions d'avance et vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet de Région, nos respectueuses salutations citoyennes.

Signataires par ordre alphabétique :

* AMAP des jardins de Cérès (distribution à Villiers le Bâcle, siège à Châteaufort)
* Association des Amis de la confédération paysanne
* CAS (Citoyens Actifs et Solidaires d'Orsay)
* CES (Citoyens Ecologistes et Solidaires, Les Ulis)
* Collectif Enterrez le métro (Villiers le Bâcle)
* Collectif Moulon 2020 (citoyens de Gif, Bures, Orsay, Palaiseau, Villiers…)
* COSTIF (coordination pour la solidarité des territoires d'Ile de France et contre le Grand Paris)
* Terres Fertiles (Société Civile pour le Développement d'une Agriculture durable en Ile de France) (implanté à Saclay et Villiers le Bâcle)
* Vivre au Bout Galeux et à Palaiseau (VBGP)

Et citoyen(ne)s en tant que tels :

* Martine Aptel-Brunet (Gif sur Yvette)
* Jean Azan (Gif sur Yvette)
* Mireille Azan (Gif sur Yvette)
* Franck Balassanian (Gif sur Yvette)
* Sylvie Bernet (Bures sur Yvette)
* Eli Bitran (Gif sur Yvette)
* Jacques Cadelec (Palaiseau),
* Catherine Cadoret (Villiers-le-Bâcle),
* Marie-Jeanne Chapuisat (Villiers le Bâcle)
* Martine Debiesse (Gif sur Yvette)
* François Delfaud (Palaiseau),
* Jacqueline Derrien (Gif sur Yvette)
* Philippe Escande (Orsay),
* Martial Ferrino (Villiers le Bâcle)
* André Franchet (Villiers le Bâcle)
* Marie-Claire Forest (Gif sur Yvette)
* Cyril Girardin (Châteaufort),
* Bruno Grande (Palaiseau)
* Claude France Langry (Palaiseau),
* André Lelèvre (Gif sur Yvette)
* Yann Le Huerou (Palaiseau),
* Edith Louvier (Gif sur Yvette),
* Pascal Maugis (Palaiseau)
* Christine Maupas (Palaiseau),
* Pascale Mormiche (Châteaufort),
* Didier Muller (Gif sur Yvette),
* Laurent Pagani (Gif sur Yvette)
* Claudine Parayre (Jouy en Josas),
* Jean Poupeau (Villiers le Bâcle)
* Christine Quentin (Bures sur Yvette),
* Alix Reigner (Gif sur Yvette)
* Jean-Pierre Rigal (Villiers le Bâcle),
* Monique Rigal (Villiers le Bâcle),
* Laurent Sainte Fare Garnot (Jouy en Josas)
* Michèle Simonnet (Gif sur Yvette),
* Michel Souchet (Gif sur Yvette)
* Cristiana Vandame (Villiers le Bâcle)
* Fernand Vedel (Orsay),
* Michèle Vedel (Orsay),
* Olivier Villard (Gif sur Yvette)

Copie :

M. le Président du Conseil régional de la région d'Ile-de-France
M. le Président du Conseil général de l'Essonne
M. le Président de la CAPS
Mme, MM. les Maires de Bures-sur-Yvette, Gif-sur-Yvette, Les Ulis, Orsay, Palaiseau, Saclay, Saint-Aubin